Pièces de clavecin...

Plusieurs de ces pièces pourront aussy s'exécuter sur les autres instruments les plus en usage. [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF

gallica
BIBLIOTHÈQUE
NUMÉRIQUE

Février / Pierre / 1696-1760 / 0220. Pièces de clavecin... Plusieurs de ces pièces pourront aussy s'exécuter sur les autres instruments les plus en usage. Premier livre.... Gravées par L. Hue. 1734.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

PIECES
DE
CLAVECIN
Composées
PAR M.r FEVRIER
Organiste et Maître de Clavecin.

Plusieurs de ces Pieces pourront aussy
S'Executer Sur Les autres Instruments
Les plus en usage.

PREMIER LIVRE.

Le Prix broché 6.th — Gravées par L. Hue.

A PARIS

Chez { *L'Auteur rue S.t Honoré à la Coupe d'or vis-a-vis la rue des Bourdonnois.*
La Veuve Boivin M.de rue S.t Honoré à la Regle d'or.
Le S.r Le Clair M.d rue du Roule à la Croix d'or. } 1734

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Vm-9493

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Privilege General.

Louis par La Grace de Dieu Roy de France et de Navarre à nos amez et feaux con.rs les gens tenans nos Cours de Parlem.ts Maitres des requestes Ordin.rs de notre hotel, grand con.l Prevost de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs lieutenans civils, et autres nos justiciers qu'il apart.ra Salut. Notre cher et bien amé le Sieur Pierre Fevrier Organiste et maitre de Clavecin, nous a fait remontrer que s'étant occupé de puis quelques années a composer plusieurs Pieces d'Orgue, et de Clavecin, et autres Ouvrages de Musique instrumentale, il auroit dessein de les faire impri.r ou graver et les donner au Public, s'il nous plaisoit luy accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires a ces causes voulant traitter favorablem.t l'Exposant nous luy avons permis et permettons par ces pres.tes de faire imprimer et graver par tels imprim.rs et graveurs qu'il voudra choisir, les pieces d'orgue et de Clavecin et autres Ouvrages de Musique instrum.tale de sa Composition en tels volumes, forme, marge, caractere, conjointem.t ou separem.t, et autant de fois que bon luy Semblera, et de les vendre, faire vendre et debiter par tout notre Royaume Pais, terres et seigneuries de notre obeissance pendant le tems et espace de six années consecutives à compter du jo.r et datte des p.tes. faisons défenses a toute sorte de personnes de q.l qualité et cond.on q.le soient d'en introduire d'impres.on ou grav.re en tran.re dans aucun lieu de notre obeis.ce comme aussy a tous graveurs imp.rs M.d en taille douce, et autres, d'imp.r, ou faire imp.r, grav.r, ou f.re graver, vendre ou f.re vendre debiter ny contref.re les P.ces d'Orgue, et de Clavecin, et autres ouvrages de M.que imprimée.te de sa comp.on en tout ny en partie, ny d'en f.re aucuns Extraits sous q.l que pretexte que ce soit daugmen.on correct.n changem.t de titre, meme en feuilles Separées, ou autrem.t, sans la permis.on expresse et par écrit de l'Expos.t ou de ceux qui auront droit de luy a peine de Confisca.on tant des p.ches que des Exemp.res contrefaits, de 3000.lt damande contre chacun des contrevenans, dont un tiers a nous, un tiers a l'hotel Dieu de Paris, l'autre tiers a l'Exposant, et de tous depens domages, et interets à la charge que ces p.tes Seront en registrées tout au long Sur le registre de la Comunauté des Imp.rs et libraires de notre bonne ville de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles que la graveure et imp.on des d.s ouvrages cy dessus Specifiés Sera faite dans notre Royaume et non ailleurs en bon papier, et caractere conformem.t aux reglem.s de la Lib.rie et qu'avant que de les Exposer en vente, les manuscrits gravez ou imprimez qui auront Servy de Copie à la graveure, ou impression des d.s ouvrages, seront remis ez mains de notre tres cher et feal Chevalier Garde des Sceaux de france le Sieur Chauvelin, et qu'il en Sera ensuitte remis deux Exemplaires dans notre bibliotheque Publique, un dans notre chateau du Louvre, et un dans celle de notre d.t cher et feal chevalier garde des Sceaux de france le Sieur Chauvelin le tout a peine de nullité des p.tes, du contenu desquelles vous mandons et enjoignons de faire jouir ledit S.r Exposant, ou Ses ayant cause plainem.t et paisiblem.t Sans souffrir qu'il leur Soit fait aucun trouble ny empechem.t Voulons que la Copie des p.tes qui Sera imprimée ou gravée tout au long au commencem.t ou à la fin des d.s ouvrages Soit teniie pour bien et dument Signifiée, et qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez et feaux Con.rs et Sec.res foy Soit ajoutée comme à l'original. Commandons au p.r notre huissier, ou Sergent Sur ce requis de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis et neccessaires Sans demander autre permission, et nonobstant clameur de haro Charte normande et autres Lettres a ce contraires. Car tel est nostre plaisir Donné a Versaille le 11.e jour de Juin L'an de Grace 1734 et de notre regne le dixneuvieme..

Par Le Roy en Son Conseil. Coustard.

Registré Sur le Registre VIII. de la Chambre Royale et Syndicale de la lib. et imp. de Paris N. 723. fol. 722. Conformem.t au Reglem.t de 1723. qui fait défenses Art. IV a toutes personnes de q.l que qualité q.tes soient autres que les lib. et imp. de v.dre debiter et f.re aff.er aucuns livres p.r les v.dre en leur noms soit q.le Sens disent les auteurs ou autrem.t et à la charge de fourniv les Exemplaires prescrits par l'art. CVIII du meme Reglem.t a Paris le 13 Juin 1734. G. Martin. Syndic. Les Exemplaires ont été fournies.

TABLE
Des Pieces Contenüe dans ce Livre.

Page.

Allemande, ... 2.

Le Concert des Dieux . . . . . 4.

Double du Concert . . . . . 6.

La Delectable . . . . . 8.

Le Berçeau, ... 10.

La Bouffonne, ou la Païsane . . . . . 12.

Premiere Fugue . . . . . 14.

Courante . . . . . 16.

Les Plaisirs des Sens . . . . . 18.

Le Labïrinthe . . . . . 20.

Ariette . . . . . 23.

Premier Double de l'Ariette . . . . . 24.

Deuxieme Double de l'Ariette . . . . . 26.

Deuxieme Fugue, ... 28.

L'intrepide, ... 30

La Grotesque, ... 32

Gavotte, et Son premier Double . . . . . 33.

Deuxieme Double de la Gavotte . . . . . 34.

Le Brinborion . . . . . 35.

Le Tendre Langage . . . . . 36.

Le Tambourin 37

Festes de Campagne . . . . . 38. 39. et 40.

FIN

ALLEMANDE

La magnanime

LE CONCERT DES DIEUX
en Rondeau.

Doucement
et
Tendrement.

Fin

doux.

On reprend le Rondeau
jusqu'au mot fin.

DOUBLE

du Concert.

Fin.

LA DÉLEÇTABLE.

Très-Gracieusement.

Le Berceau

Rondeau.

Legerement et tendrement.

Notes egalles et liés.

Fin.

au Rondeau.

LA BOUFONNE
ou
LA PAYSANNE

Pésamment.

FUGUE

2e. Suitte.

COURANTE.

LES PLAISIRS DES SENS

Doucement

et

Tendrement.

petite reprise.

Legerement.

Le Labyrinthe.

ARIETTE

Rondeau.

Legerement.

Fin. 1er Couplet

2e Couplet.

I.er Double de L'Ariette

:5:

Fin

1.er Couplet.

:5: 2.e Couplet.

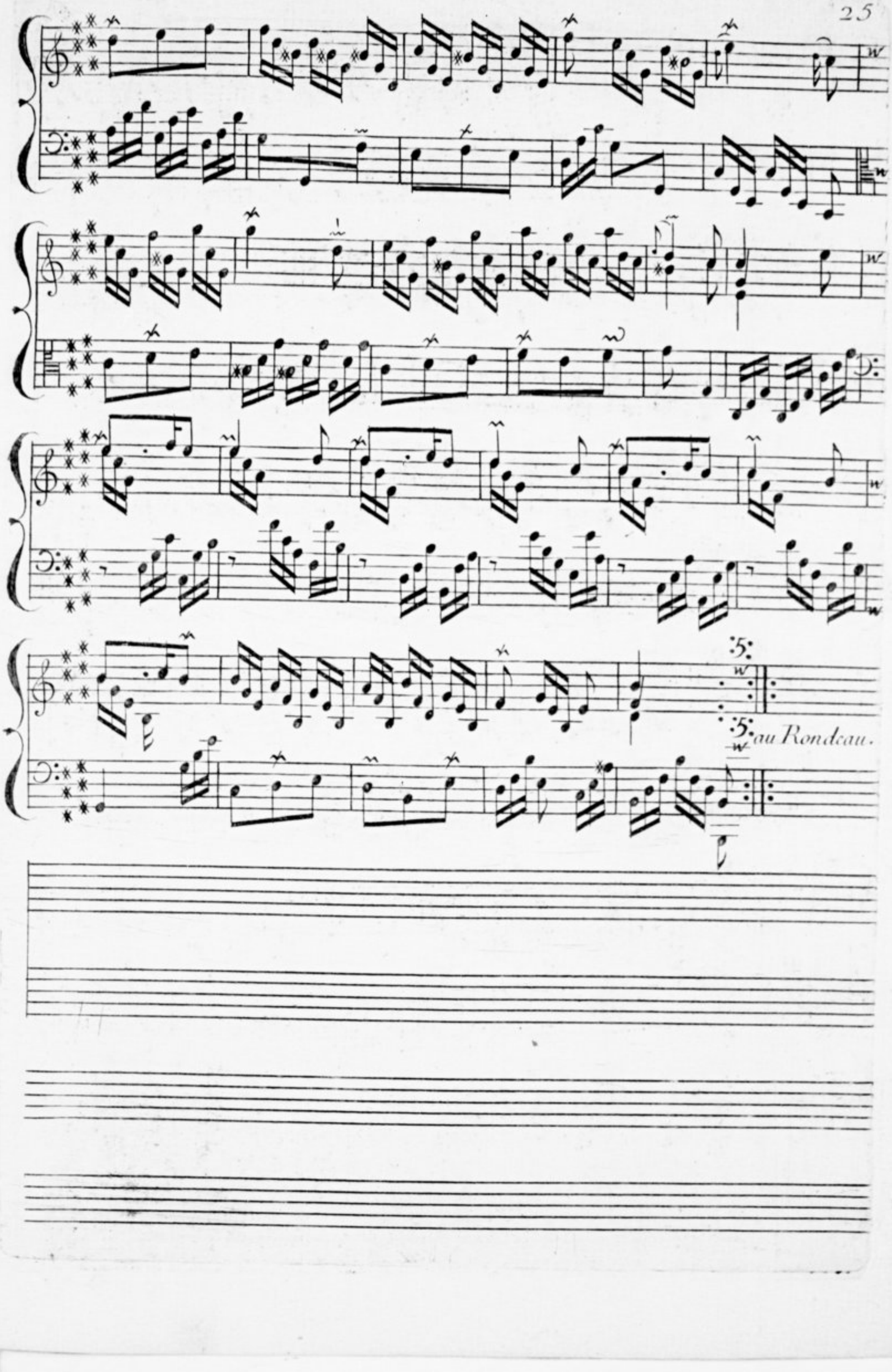
au Rondeau.

2.e Double de l'Ariette

Fin.

1.er Couplet.

2.e Couplet.

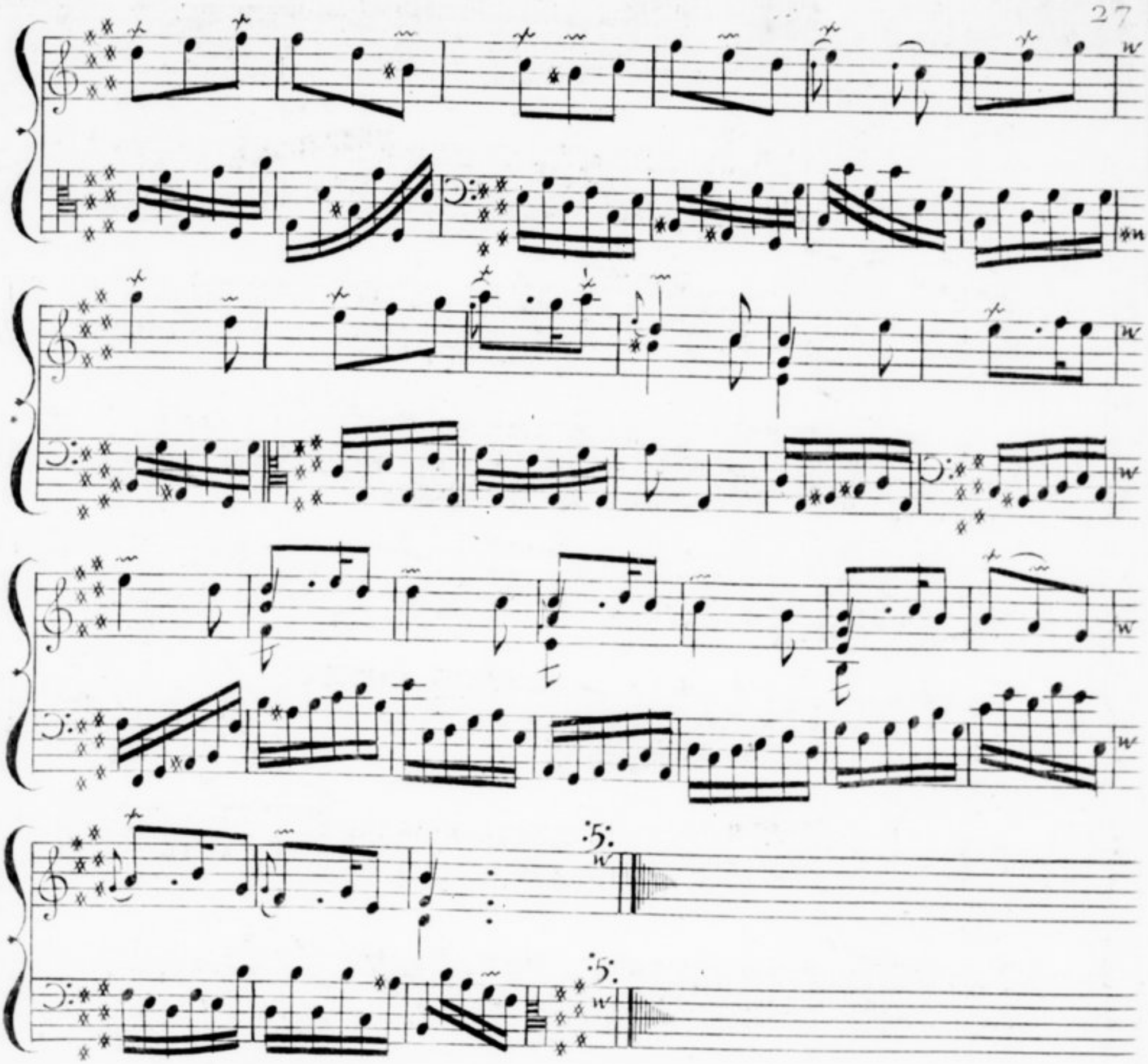

Fugue 3.e Suitte.

L'Intrepide

Vivement.

La Grotesque
Rondeau.

Gayement.

Fin.

5. Gavotte.

1r Double de la Gavotte.

2e Double de la Gavotte.

Très légèrement.

Le Brinborion Rondeau.

Fin.

au Rondeau.

Rondeau.

Le Tendre

Langage

Doucement. et

avec Sentiment.

Fin.

:5:

:5: au Rondeau

Tambourin.

Rondeau.

:S:

Fin.

:S:

:S:

Festes de Campagne

Gayement. *Ces petites Pieces pourront se joüer sur la Mus.ue et la Vielle.*

5. Entrée. Rondeau.

Fin.

Musette. Tendrem.t

Fin.

1.er Menuet.

2.e Menuet.

Le Gros Colas et la Grosse Jeanne Lourdement.

Les petites Bergeres En Rondeau fort legerem.t

Fin.

Fin.

Apres cette petite piece l'on reprend l'Entrée pour finir les Festes. Fin.